Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Québec

Note de service

Destinataire : Tout salarié, cadre, médecin, dentiste, pharmacien, sage-femme, résident en médecine, chercheur, stagiaire, étudiant, bénévole, de même que toute personne qui, en vertu d'un contrat de service dispense des services ou soins aux usagers.

Expéditeur : Brenda L'Ecuyer, Porteuse de la POR Identification de l'usager (intérim), Conseillère cadre aux pratiques professionnelles – Activités respiratoires et électrophysiologie médicale (intérim)

Date : 28 octobre 2024

Objet : Diffusion - POL-025 et PRO-011 Identification des usagers

---

Bonjour,

Nous sommes heureux de vous informer que la politique et la procédure concernant la POR Identification de l'usager est désormais disponible sur l'intranet de l'établissement, sous l'onglet Politiques, procédures et règlements/Par direction/Direction Générale.

- POL-025 Identification des usagers
- PRO-011 Identification des usagers

Par leur adoption, ces documents annulent et remplacent les politiques et procédures en vigueur dans les installations qui composent le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et qui traitent du même sujet.

Voici un bref résumé des principales modifications apportées

- L'ajout d'une définition permettant de déterminer si un usager est apte ou inapte à s'identifier permettant à l'intervenant de cibler le type d'identification requise (active ou passive).
- L'ajout de l'adresse civique comme identificateur unique dans le cadre d'une identification active.
- L'ajout de la reconnaissance du visage pour l'identification d'un usager comme identificateur unique reconnu sous certaines conditions.
- Un encadrement quant aux exigences des photographies servant d'identificateur pour les usagers.
- Dans le cas où une erreur d'identification de l'usager survenait, il faut compléter un AH-223.

Souvenez-vous

- Toute personne qui intervient directement auprès de l'usager est personnellement responsable de bien faire l'identification avec deux identificateurs uniques à la personne.
- Vous devez toujours vous assurer que l'identité correspond aux informations inscrites sur les documents liés au service ou à l'intervention.

- Le numéro de la chambre, le numéro du lit, le nom sur la porte et le nom sur un objet ou un équipement ne sont pas des sources d'identificateurs uniques.

Pour toute question relative à cette politique et procédure, nous vous invitons à communiquer avec Brenda L'Écuyer, porteuse intérimaire de la POR Identification des usagers.